Medi'Kids Accompagnement et remboursement des frais liés à une maladie grave ou chronique chez l’enfant

Catégorie : Santé | Région : Wallonie | Information vérifiée le 25/10/2026
Version en ligne, toujours à jour :
https://avantagesante.be/aide/110-medi-kids-accompagnement-et-remboursement-des-frais-lies-a

En quoi consiste cette aide ?

Medi'Kids est un avantage de l'assurance complémentaire de Solidaris Wallonie destiné aux familles dont un enfant est atteint d'une maladie grave, d'une pathologie chronique ou potentiellement invalidante. Cette aide vise à réduire les conséquences financières des soins de santé lorsque les frais médicaux deviennent importants malgré les remboursements de l'assurance obligatoire.
Exemples cités par Solidaris :
cancer ;
leucémie ;
mucoviscidose ;
diabète ;
maladie du métabolisme
TDA ;
TDAH ;
troubles attentionnels secondaires ;
dyslexie ;
dyscalculie ;
dysphasie ;
dysgraphie ;
dysorthographie ;
dyspraxie.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de Medi'Kids :
l'enfant doit disposer d'un DMG (Dossier Médical Global) auprès d'un médecin généraliste ;
les cotisations complémentaires Solidaris doivent être en ordre ;
une demande doit être introduite auprès du Centre de Service Social de Solidaris ;
l'enfant doit bénéficier des allocations familiales.

Comment l'obtenir ? Les démarches

La famille doit prendre contact avec le :
Centre de Service Social de Solidaris
Les assistants sociaux :
analysent le dossier ;

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 20/11/2026 sur avantagesante.be

accompagnent les familles ;
aident dans les démarches administratives.

Montant

Solidaris intervient pour la majorité des frais restant à charge après remboursement de l'assurance obligatoire.

Frais admis
frais hospitaliers ;
prestations médicales ;
prestations paramédicales ;
médicaments ;
frais de transport liés à la pathologie ;
matériel médical ;
appareillage ;
autres frais directement liés à la maladie.

Organisme compétent

Votre mutualité

Page officielle de l'aide :

https://www.solidaris-wallonie.be/avantages/medikids/

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 20/11/2026 sur avantagesante.be